



PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ISSOU

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay
Commune d'Issou

DATE DE CONVOCATION
25/03/2026

DATE D'AFFICHAGE ET DE
PUBLICATION
30/03/2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 26
REPRÉSENTÉ : 1
EXPRIMÉS : 27

L'an deux mille VINGT SIX

Le VINGT NEUF MARS à quatorze heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Pascal AUBIN, doyen d'âge.

Étaient présents : Julien PETIT, Audrey MORICE, Jessy ESCHBACH, Emmanuelle MAUSOLÉO, David BACHUBIRA, MOUHAMMADOU-HOARAU Elisabeth, Pascal AUBIN, Laëtitia GAMBARDELLA, Saïd LOURANE, Murielle PEROT, Mikaël VIVIEN, Vincent BEAUNE, Margaux AMIOT, Mourad EJJABRI, Sadia LELEVE, Jérémy MICHY, Espérance GOMEZ-BOBIN, Sameh SAWERIS, Vanessa MODELO, Denis GALLÉ, Laurence LEHR, Cédric BOUCAUD, Florence TCHAKONTE, Lionel GIRAUD, Aline BIRON, Christophe JURASZCZYK

Pouvoirs : Sophie PETIT a donné pouvoir à Julien PETIT

Absente excusée : Sophie PETIT

Le quorum étant atteint, il a été désigné Secrétaire de séance : David BACHUBIRA

D_011_03_26 : Élection du Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ces articles L.2122-4 et L.2122-7 ;
Considérant la désignation de deux assesseurs, M. EJJABRI et M. BOUCAUD,
Considérant la seule candidature de M. Julien PETIT,
Considérant la tenue des opérations de vote,

Le Conseil municipal procède à l'élection du Maire au scrutin secret.

Un seul tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	6 blancs
Nombre de suffrages exprimés	21
Pour information majorité absolue	11
M. Julien PETIT	21

ARTICLE UNIQUE : le Conseil municipal a élu M. Julien PETIT Maire de la commune d'ISSOU.

Ainsi fait et délibéré, jours, mois et ans susdits
Est porté au registre des actes
Fait à ISSOU, le 30 mars 2026

Le Secrétaire de séance

David BACHUBIRA



Le Maire

Julien PETIT

Commune d'Issou – Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2026 – Délibération n° 5.1 Élection exécutif

Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803147-20260329-D_011_03_26



PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ISSOU

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay
Commune d'Issou

DATE DE CONVOCATION
25/03/2026

DATE D'AFFICHAGE ET DE
PUBLICATION
30/03/2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 26
REPRÉSENTÉ : 1
EXPRIMÉS : 27

L'an deux mille VINGT SIX

Le VINGT NEUF MARS à quatorze heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Julien PETIT, Maire

Étaient présents : Julien PETIT, Audrey MORICE, Jessy ESCHBACH, Emmanuelle MAUSOLÉO, David BACHUBIRA, MOUHAMMADOU-HOARAU Elisabeth, Pascal AUBIN, Laëtitia GAMBARDILLA, Saïd LOURANE, Murielle PEROT, Mikaël VIVIEN, Vincent BEAUNE, Margaux AMIOT, Mourad EJJABRI, Sadia LELEVE, Jérémy MICHY, Espérance GOMEZ-BOBIN, Sameh SAWERIS, Vanessa MODELO, Denis GALLÉ, Laurence LEHR, Cédric BOUCAUD, Florence TCHAKONTE, Lionel GIRAUD, Aline BIRON, Christophe JURASZCZYK

Pouvoirs : Sophie PETIT a donné pouvoir à Julien PETIT

Absente excusée : Sophie PETIT

Le quorum étant atteint, il a été désigné Secrétaire de séance : David BACHUBIRA

D_012_03_26 : Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-2,

Considérant que le Conseil municipal d'Issou est composé de 27 membres,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité,

ARTICLE UNIQUE : Fixe à 8 (huit) le nombre d'adjoints au Maire.

POUR : 23

CONTRE : /

ABSTENTION : 4 (Denis GALLÉ, Laurence LEHR, Cédric BOUCAUD, Florence TCHAKONTE)

Ainsi fait et délibéré, jours, mois et ans susdits.

Est porté au registre des actes

Fait à ISSOU, le 30 mars 2026

Le Secrétaire de séance

David BACHUBIRA



Le Maire,

Julien PETIT



PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ISSOU

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay
Commune d'Issou

DATE DE CONVOCATION
25/03/2026

L'an deux mille VINGT SIX

Le VINGT NEUF MARS à quatorze heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Julien PETIT, Maire

DATE D'AFFICHAGE ET DE
PUBLICATION
30/03/2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 26
REPRÉSENTÉ : 1
EXPRIMÉS : 27

Étaient présents : Julien PETIT, Audrey MORICE, Jessy ESCHBACH, Emmanuelle MAUSOLÉO, David BACHUBIRA, MOUHAMMADOU-HOARAU Elisabeth, Pascal AUBIN, Laëtitia GAMBARDILLA, Saïd LOURANE, Murielle PEROT, Mikaël VIVIEN, Vincent BEAUNE, Margaux AMIOT, Mourad EJJABRI, Sadia LELEVE, Jérémy MICHY, Espérance GOMEZ-BOBIN, Sameh SAWERIS, Vanessa MODELO, Denis GALLÉ, Laurence LEHR, Cédric BOUCAUD, Florence TCHAKONTE, Lionel GIRAUD, Aline BIRON, Christophe JURASZCZYK

Pouvoirs : Sophie PETIT a donné pouvoir à Julien PETIT

Absente excusée : Sophie PETIT

Le quorum étant atteint, il a été désigné Secrétaire de séance : David BACHUBIRA

D_013_03_26 : Élection des adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-7-2,

Vu la délibération n°012_03_26 portant détermination du nombre des adjoints,

Considérant la désignation de deux assesseurs, M. EJJABRI et M. BOUCAUD,

Considérant la liste d'adjoint présentée et menée par Mme MORICE,

Le Conseil municipal procède à l'élection des adjoints, au scrutin secret de liste.

Un seul tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	7 blancs
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue des suffrages exprimés	11
La liste menée par Mme MORICE a obtenu	20

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil municipal a élu les adjoints au Maire dans l'ordre présenté ci-dessous :

- 1 – Mme Audrey MORICE
- 2 – M. Jessy ESCHBACH
- 3 – Mme Emmanuelle MAUSOLÉO
- 4 – M. David BACHUBIRA
- 5 – Mme MOUHAMMADOU-HOARAU Elisabeth

Commune d'Issou – Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2026 – Délibération n°

5.1 Élection exécutif

Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803147-20260329-D_013_03_26

- 6 – M. Pascal AUBIN
7 – Mme GAMBARDELLA Laëtitia
8 – M. LOURANE Saïd

Ainsi fait et délibéré, jours, mois et ans susdits.
Est porté au registre des actes

Fait à ISSOU, le 30 mars 2026

Le Secrétaire de séance

David BACHUBIRA



Le Maire,

Julien PETIT





PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ISSOU

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay
Commune d'Issou

DATE DE CONVOCATION

25/03/2026

DATE D'AFFICHAGE ET DE PUBLICATION

30/03/2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 26
REPRÉSENTÉ : 1
EXPRIMÉS : 27

L'an deux mille VINGT SIX

Le VINGT NEUF MARS à quatorze heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Julien PETIT, Maire

Étaient présents : Julien PETIT, Audrey MORICE, Jessy ESCHBACH, Emmanuelle MAUSOLÉO, David BACHUBIRA, MOUHAMMADOU-HOARAU Elisabeth, Pascal AUBIN, Laëtitia GAMBARDILLA, Saïd LOURANE, Murielle PEROT, Mikaël VIVIEN, Vincent BEAUNE, Margaux AMIOT, Mourad EJJABRI, Sadia LELEVE, Jérémy MICHY, Espérance GOMEZ-BOBIN, Sameh SAWERIS, Vanessa MODELO, Denis GALLÉ, Laurence LEHR, Cédric BOUCAUD, Florence TCHAKONTE, Lionel GIRAUD, Aline BIRON, Christophe JURASZCZYK

Pouvoirs : Sophie PETIT a donné pouvoir à Julien PETIT

Absente excusée : Sophie PETIT

Le quorum étant atteint, il a été désigné Secrétaire de séance : David BACHUBIRA

D_014_03_26 : Lecture de la charte de l'élu local

Vu l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal,

ARTICLE UNIQUE : Acte que le Maire a procédé à la lecture de la charte de l'élu local et que chaque membre du Conseil municipal d'Issou s'est vu remettre un exemplaire de la charte.

Ainsi fait et délibéré, jours, mois et ans susdits.

Est porté au registre des actes

Fait à ISSOU, le 30 mars 2026

Le Secrétaire de séance

David BACHUBIRA



Le Maire,

Julien PETIT

Commune d'Issou – Séance du Conseil Municipal du 29 mars 2026 – Délibération n°

5.1 Élection exécutif

Cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux

REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217803147-20260329-D_014_03_26



PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ISSOU

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay
Commune d'Issou

DATE DE CONVOCATION
25/03/2026

DATE D'AFFICHAGE ET DE
PUBLICATION
30/03/2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 26
REPRÉSENTÉ : 1
EXPRIMÉS : 27

L'an deux mille VINGT SIX

Le VINGT NEUF MARS à quatorze heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en mairie salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Julien PETIT, Maire

Étaient présents : Julien PETIT, Audrey MORICE, Jessy ESCHBACH, Emmanuelle MAUSOLÉO, David BACHUBIRA, MOUHAMMADOU-HOARAU Elisabeth, Pascal AUBIN, Laëtitia GAMBARDILLA, Saïd LOURANE, Murielle PEROT, Mikaël VIVIEN, Vincent BEAUNE, Margaux AMIOT, Mourad EJJABRI, Sadia LELEVE, Jérémy MICHY, Espérance GOMEZ-BOBIN, Sameh SAWERIS, Vanessa MODELO, Denis GALLÉ, Laurence LEHR, Cédric BOUCAUD, Florence TCHAKONTE, Lionel GIRAUD, Aline BIRON, Christophe JURASZCZYK

Pouvoirs : Sophie PETIT a donné pouvoir à Julien PETIT

Absente excusée : Sophie PETIT

Le quorum étant atteint, il a été désigné Secrétaire de séance : David BACHUBIRA

D_015_03_26 : Indemnités des élus

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant la délibération n°D_012_03_26 portant détermination du nombre d'adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale maximum est égal au total des indemnités maximales du Maire et du nombre théorique d'adjoints, soit :

Enveloppe autorisée	Effectifs théoriques	Taux max par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique
MAIRE	1	58,30%
ADJOINT	8	23,32%

Considérant que le Maire a déclaré de manière expresse ne pas souhaiter bénéficier d'une indemnité au taux maximum,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

ARTICLE 1 : Fixe les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués comme suit :

Bénéficiaire	Délégation	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire		54,25%
1 ^{er} adjoint	Finances et développement économique	18,61%
2 ^{ème} adjoint	Environnement, cadre de vie et communication	18,61%
3 ^{ème} adjoint	Affaires scolaires et jeunesse	18,61%
4 ^{ème} adjoint	Culture, fête et vivre ensemble	18,61%
5 ^{ème} adjoint	Affaires sociales	10,85%
6 ^{ème} adjoint	Associations sportives	18,61%
7 ^{ème} adjoint	Pôle sénior et handicap	10,85%
8 ^{ème} adjoint	Sécurité	18,61%
Conseiller municipal délégué	Numérique et sécurité des données	4,67%
Conseiller municipal délégué	Appui sur le domaine de la jeunesse	4,67%
Conseiller municipal délégué	Appui sur le domaine de la culture et des fêtes	4,67%
Conseiller municipal délégué	Référent bâtiments publics	4,67%

ARTICLE 2 : Dit que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

POUR : 20

CONTRE : /

ABSTENTION : 7 (Denis GALLÉ, Laurence LEHR, Cédric BOUCAUD, Florence TCHAKONTE, Lionel GIRAUD, Aline BIRON, Christophe JURASZCZYK).

Ainsi fait et délibéré, jours, mois et ans susdits.

Est porté au registre des actes

Fait à ISSOU, le 30 mars 2026

Le Secrétaire de séance

David BACHUBIRA



Le Maire,

Julien PETIT

